

## ELECTRICITE « Les évolutions réglementaires »

---

- Un nouvel arrêté en septembre 2017
- Le diagnostic obligatoire dans le cadre de la location
- La norme NF C16-600 de juillet 2017



Cette formation vous permettra de faire le point sur les évolutions réglementaires et normatives.

### Objectifs

---

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de mettre en pratique les évolutions réglementaires et normatives au quotidien. Ils pourront être amenés à modifier les trames de rapports et les modes opératoires de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité.

Attention, l'objectif de cette formation n'est pas de préparer le stagiaire à la recertification.

### Prérequis

---

Le stagiaire devra être avoir suivi une formation de base sur le diagnostic de sécurité électrique.

### Méthode pédagogique

---

Le cours est animé par un formateur ayant une expérience significative de la réglementation (plus de 10 ans). Il s'appuiera sur des supports vidéo (photothèque, diaporama powerpoint) et des exercices de type QCM.

Un support de formation en version électronique (prévoir clé USB) sera remis au début du stage et une évaluation finale de type QCM sera également réalisée.

Une attestation de stage est remise à chaque stagiaire.



### Durée

---

1 journée

## Programme détaillé

---

### La norme NF C16-600

- Différence avec le fascicule documentaire FD C16-600

### L'arrêté du 28 Septembre 2017

- Abrogation de l'arrêté du 8 juillet 2008 et l'impact sur l'obligation d'utiliser la norme.
- Les points de contrôle suivant l'arrêté du 28 septembre. Comment les réaliser ?
- Le rapport suivant l'arrêté. Les différences de rédaction.

### Le décret du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location

- Dérogation
- Différence avec l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les transactions de vente.

### QCM

### Synthèse de la journée



**Les stagiaires sont invités à consulter le livret d'accueil et le règlement intérieur avant l'inscription définitive.**